

**Affiliation** 

**Affiliation** 

## BULLETIN D'AFFILIATION

Au Contrat collectif obligatoire et/ou à un régime surcomplémentaire

**Souscription** 

Vérification conformité 11/2024

	d'un aya	nt-droit	Option 1 or (Voir page	
Etude				
N° SIREN : Adresse :	NIC :	. Bureau an	nexe N° CRPCEN :	
Vos coordonnées				
Nom de naissance :	_llllll _ll CRPCEN	Date d Profession:  égime   éghone portable	e naissance :	
Date d'effet				
Date d'embauche :	Date d'effet	souhaitée de la	garantie obligatoire:	
Autre situation				
Ayants droit rattaché	n longue maladie sans maintien és au contrat santé indre impérativement les pièce		éclamées en nage 3	
Bénéficiaires * Nom		Date de naissance	N° de sécurité sociale	Durfrasian
				Profession
* Enfant (E), Conjoint (C), Partenaire d'ur	) PACS (PACS), Concubin (CC)			Profession



### BULLETIN D'ADHESION SURCOMPLEMENTAIRE-OPTION 1 ou 2

Vos coordonnées

N° de sécurité social	e: _  _	_1		
Choisissez vot	re option			
	Cotisations mensuelles	20	25	
	à la charge du salarié	Option 1	Option 2	
	Adhérent	6,28€ / mois	17,20€ / mois	
	Ayant(s)-droit obligatoire(s)	+ 2,34€ / mois	+ 6,30€ / mois	
	Conjoint non à charge	+ 7,05€ / mois	+ 19,33€ / mois	
	Enfant(s) non à charge	+ 2,34€ / mois	+ 6,30€ / mois	
Je demande mon adh	nésion au règlement mutualiste individuel s	surcomplémentaire, po	our l'option cochée ci-d	lessous :
	Option 1	Option	2	
	L'option choisie s'appliquera ob	ligatoirement à tous i	mes ayants droit.	
		ure du salarié(e), nention « lu et approuvé	* :	
Date d'effet				
initiale se terminant	ffet, au plus tard, au premier jour du moi t le 31 décembre de l'année en cours. E durée de 1 an, sauf résiliation selon les mo	lle se poursuit ensui	te annuellement par t	acite reconduction chaque
Le paiement d	le votre cotisation			
	ndat de prélèvement (SEPA) ci-dessous et jo pondant aux garanties surcomplémentaire	_	votre charge et prélev	ée tous les mois sur votr
prélèvement par la N SEDA faire su	ignature de ce formulaire, j'autorise l'établissement teneur <b>Autuelle des Clercs et Employés de Notaire</b> pour le règlem spendre l'exécution par simple demande à l'établissement es supportés par la MCEN pour la réalisation du paiement se	ent de ma cotisation. En cas de teneur de mon compte. Si un	e litige sur un règlement, je pou prélèvement revient impayé, le	rrai en 🟒 🔭 🦰 🗀 🚺
Especia original de primental en duras.	PARTIE RESERVÉE À LA MCEN	_	ant créancier SEPA	FR24ZZZ452859
RUM :	Débiteur		Créanci	er
	Nom et adresse du titulaire du compte à débiter		22, rue	et Employés de Notaire de l'Arcade ARIS Cedex 08
IBAN MUTUALITÉ FRANÇAISE BIC				

du mois en cours ne puisse avoir lieu. Dans ce cas, il sera cumulé avec la mensualité suivante.

### CE QU'IL FAUT FAIRE & SAVOIR ...

### Augmenter vos remboursements : Option 1 ou Option 2

Vous pouvez choisir l'une de nos options en sus de votre contrat de Base en consultant les garanties et le règlement mutualiste surcomplémentaire sur notre site : <a href="https://www.mcen.fr">https://www.mcen.fr</a> rubrique Salariés / Augmenter-mes-remboursements.

Si vous vous affiliez au contrat de Base et au contrat surcomplémentaire en même temps, vous devez remettre le bulletin et les pièces à votre responsable des ressources humaines.

### Les contrats

Le contrat de Base est un contrat santé obligatoire souscrit par votre employeur. La réglementation en vigueur impose la prise en charge minimum de 50 % du financement de la cotisation par votre employeur. La cotisation obligatoire – Garantie de Base Frais de Santé est prélevée tous les mois sur votre bulletin de salaire.

Les contrats Option 1 et 2 sont des contrats surcomplémentaires individuels. L'option choisie s'applique obligatoirement à tous vos ayants droit inscrits au contrat de Base. Les cotisations afférentes sont prélevées directement sur votre compte bancaire.

### L'inscription

L'employeur peut réaliser l'inscription à partir du présent bulletin papier ou depuis son **espace privé Entreprise**. Il lui suffit d'aller sur notre site : <a href="https://www.mcen.fr">https://www.mcen.fr</a> Espace privé (bouton en haut à droit) puis une fois connecté aller dans la rubrique Mes salariés / Inscrire un salarié (bouton en bas de page).

De même pour les options 1 ou 2, vous pouvez nous transmettre directement le présent bulletin complété et votre RIB sans passer par votre entreprise. Vous avez également la possibilité de souscrire en ligne sur notre site : <a href="https://www.mcen.fr">https://www.mcen.fr</a> rubrique Salariés / Augmenter-mes-remboursements / Comment souscrire ? / Je souscris.

Une fois votre inscription validée par nos services, vous recevrez votre carte de tiers payant et nous vous ferons parvenir des codes vous permettant de vous connecter à votre **espace personnel**.

### Les pièces à joindre

#### Dans tous les cas

- copie de l'attestation de droits pour chaque bénéficiaire du contrat (document disponible sur votre espace www.ameli.fr),
- copie recto verso de la pièce d'identité en cours de validité de l'adhérent et de chaque bénéficiaire majeur,
- un Relevé d'Identité Bancaire.

#### Pour vos ayants droit affiliés au contrat

- concubin : attestation sur l'honneur de vie maritale du salarié ;
- pacsé : copie du contrat ou de l'attestation de PACS ;
- enfant scolarisé de moins de 28 ans : certificat de scolarité, d'apprentissage ou de professionnalisation ;
- enfant de moins de 28 ans, à la recherche d'un premier emploi en sortie d'étude : attestation Pôle emploi ;
- enfant reconnu handicapé avant l'âge de 28 ans : copie du justificatif de versement d'allocation ;
- personnes à charge fiscale : déclaration d'impôt disponible sur <u>www.impôts.gouv.fr</u>.

#### Pour les congés parentaux d'éducation à temps plein

En cas de suspension du contrat de travail pour congé parental d'éducation à temps plein, la MCEN prend en charge, pendant 12 mois, la part employeur "Cotisation Régime de base".

### Télétransmission « Noémie »



# **Garanties Collectives 2025**

Control   Con	Remboursements exprimés en pourcentage de la base de	Régime de base MCEN		Régime de base MCEN + Option 1		Régime de base MCEN + Option 2		
First designar    100% BR	9	OPTAM (CO)	OPTAM (CO)	ОРТАМ (СО)	ОРТАМ (СО)	ОРТАМ (СО)	Non adhérent OPTAM (CO) (honoraires libres)	
Honoraires médicaux	Hospitalisation							
Honoraires médicaux	Frais de séiour	100	1% BR	200	% BR	300	% BR	
Honoraires chriurgicaux   250% BR   200% BR   200% BR   200% BR   Confail and solutions   Prise en charge intégrale   Prise en charge intég	Honoraires médicaux	<del>-</del>					·	
Frise en charge intégrale	Honoraires chirurgicaux		-}		<del>†</del>		+	
For the Charge integrale	Forfait actes lourds		arge intégrale	Prise en cha	rge intégrale		rge intégrale	
First of accompagnment  Allocation finals accessories (teléphone, télévision)  100% BR 100% B	Forfait journalier							
Allocation frails accessories (teléphone, télévision)   100	Chambre particulière	54 €	/ jour	60€	/ jour	80€	/ jour	
Allocation fails accessories (téléghone, télévision)	Frais d'accompagnement	35 €	/ jour	50€	/ jour	65 €	/ jour	
Consultation généraliste    100% BR   100% BR   120% BR   120% BR   100% BR	Allocation frais accessoires (téléphone, télévision)		-	120€	/an	150€	/an	
Consultation spécialiste  250% BR 200% BR 100% BR 100	Soins courants							
Actes techniques médicaux et actes de spécialités 120% BR 100% BR 100	Consultation généraliste	100% BR	100% BR	120% BR	100% BR	150% BR	120% BR	
Actes of imagerier médicale  100% BR	Consultation spécialiste	250% BR	200% BR	270% BR	200% BR	300% BR	200% BR	
Analyses et examens de laboratoire  100% BR 100% BR 100% BR 120% BR 100% BR 100€ / an 100€ / appareil 100% BR + 100€ / appareil 100% BR + 100€ / appareil 100% BR + 100€ / appareil 100% BR 1	Actes techniques médicaux et actes de spécialités	120% BR	100% BR	140% BR	100% BR	170% BR	120% BR	
Auxiliaires médicaux	Actes d'imagerie médicale	150% BR	100% BR	170% BR	100% BR	200% BR	150% BR	
Transport    100% BR	Analyses et examens de laboratoire	100	% BR	100	% BR	100	% BR	
Medicament à service médical rendu majeur, important ou modéré  100% BR  100 € An  100 € / appareil  100% BR + 100 € / prothèse  100% BR + 100 € / papareil  100% BR	Auxiliaires médicaux	100	1% BR	120	% BR	130	% BR	
Médicament à service médical rendu majeur, important ou modéré         100% BR         100% BR         100% BR           Médicament à service médical rendu faible         15% BR         100% BR         100% BR           Vaccin Anti-grippe         Prise en charge intégrale         Pise en charge intégrale         Prise en charge intégrale           Pharmacie prescrite non remboursée par le RO         50 € / an         75 € / an         100 € / an           Sevarge tabagique         50 € / an         75 € / an         100 € / an           Appareillage / Matériel médical         100% BR + 400 € / prothèse         200% BR + 200% BR         250% BR         <	Transport	100	% BR	100	% BR	100	% BR	
Médicament à service médical rendu faible  15% BR  100% BR  15 € / an  55 € / an  55 € / an  100 € / an  55 € / an  100 €	Pharmacie							
Médicament à service médical rendu faible         15% BR         100% BR         100% BR           Vaccin Anti-grippe         Prise en charge intégrale         15 € / an         35 € / an         55 € / an         55 € / an         100 € / an         55 € / an         100 € / an         55 € / an         100 € / an         25 € / an         25 € / an         25 € / an </td <td>Médicament à service médical rendu maieur, important ou modéré</td> <td>100</td> <td>1% BR</td> <td>100</td> <td>% BR</td> <td>100</td> <td>% BR</td>	Médicament à service médical rendu maieur, important ou modéré	100	1% BR	100	% BR	100	% BR	
Vaccin Anti-grippe Pharmacie prescrite non remboursée par le RO (homéopathie,)  15 ℓ / an  35 € / an  55 € / an  55 € / an  55 € / an  100 ℓ / an  Appareillage / Matériel médical  Prothèses capillaire et mammaire 150% BR 200% BR 250% BR 200% BR 200% BR 200% BR 2		159	% BR					
Pharmacie prescrite non remboursée par le RO (homéopathie,)  Contraception prescrite non remboursée par le RO  50 € / an  75 € / an  100 € / an  Appareillage / Matériel médical  Prothèses capillaire et mammaire  100% BR + 400 € / prothèse  150% BR  200% BR + 400 € / prothèse  Prothèses carbillaire et mammaire  150% BR + 200 € / BR  200% BR  250% BR  200% BR + 50 € / appareill  100% BR + 31 € / appareill  100% BR + 31 € / appareill  100% BR + 60 € / appareill  100% BR + 100 € / appareill  100% BR + 100 € / appareill  100% BR + 100 € / appareill  1 700 € / appareill  2 prise en charge intégrale  Equipement hors "100 % Santé"  1 100% BR  1 100% B		Prise en cha	arge intégrale					
Contraception prescrite non remboursée par le RO  50 € / an  75 € / an  100 € / a								
Appareillage / Matériel médical  Prothèses capillaire et mammaire  Prothèses capillaire et mammaire  100% BR + 400 € / prothèse  150% BR  200% BR  200% BR  250% BR  260% BR  250% BR  250% BR  250% BR  250% BR  250% BR  260% BR  250% BR								
Prothèses capillaire et mammaire  100% BR + 400 € / prothèse  150% BR 200% BR 200% BR 250% BR  200% BR 250% BR  250% BR  250% BR  250% BR  250% BR  250% BR  Petit appareillage  150% BR 200% BR 250% BR  Petit appareillage  100% BR + 31 € / appareill  100% BR + 60 € / appareill  100% BR + 100 € / appareill  100% BR + 100 € / appareill  1700	Sevrage tabagique	50 €	 €/an	75 €	. / an	100	 € / an	
Prothèses capillaire et mammaire  100% BR + 400 € / prothèse Prothèses orthopédiques  150% BR  200% BR  250% BR  2008 BR + 400 € / prothèse Prothèses orthopédiques  100% BR + 31 € / appareill 100% BR + 60 € / appareil 100% BR + 100 € / appareill 1700 € / appareille								
Prothèses orthopédiques  150% BR  200% BR  250% BR  25% BR  250%		100% BP ± 40	00 f / prothàsa	150% BB ± 40	M f / prothàse	200% BR + 40	N£/nrothàsa	
Gros appareillage 150% BR 200% BR 200% BR 250% BR Petit appareillage 100% BR + 31 € / appareill 100% BR + 60 € / appareill 100% BR + 100 € / appareil 200% BR + 100 € / appareil 1700								
Petit appareillage    100% BR + 31 € / appareil   100% BR + 60 € / appareil   100% BR + 100 € / appareil   100% BR + 100 € / appareil   1700 € /								
Equipement "100 % Santé" Prise en charge intégrale Prise en charge intégrale 1 700 € / appareil 1 700 € 8 7 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8 9 7 8 9 9 9 9 9								
Equipement "100 % Santé"  Prise en charge intégrale  Equipement hors "100 % Santé"  1700 € / appareil					о о у арранон		o o y alphanon	
Equipement hors "100 % Santé" 1700 € / appareil 1700 €   appareil		D : 1		B : 1		B : 1		
Accessoires pour aides auditives : consommables, piles  100% BR								
Optique  Pour les personnes de 16 ans et plus : la prise en charge de la mutuelle est limitée à 1 équipement par période de 24 mois et elle peut être réduite à 12 mois en cas d'évolution de la vue. Pour les personnes de 16 ans et plus : la prise en charge de la mutuelle est limitée à 1 équipement par période 12 mois et elle peut être sans délai en cas d'évolution de la vue. Pour les enfants de 0 à 3 ns : la prise en charge de la mutuelle est limitée à 1 équipement par période 21 mois et elle peut être sans délai en cas d'évolution de la vue. Pour les enfants de 0 à 3 ns : la prise en charge de la mutuelle est limitée à 1 équipement par période 21 mois et elle peut être sans délai en cas d'évolution de la vue. Prour les enfants de 0 à 3 ns : la prise en charge intégrale Prise en charge i								
Pour les personnes de 16 ans et plus : la prise en charge de la mutuelle est limitée à 1 équipement par période de 24 mois et elle peut être réduite à 12 mois en cas d'évolution de la vue.  Pour les enfants de 6 ans à 15 ans : la prise en charge de la mutuelle est limitée à 1 équipement par période 12 mois et elle peut être sans délai en cas d'évolution de la vue.  Pour les enfants de 0 à 5 ans : la prise en charge de la mutuelle est limitée à 1 équipement par période de 6 mois et elle peut être sans délai en cas d'évolution de la vue.  Pour les enfants de 0 à 5 ans : la prise en charge de la mutuelle est limitée à 1 équipement par période de 6 mois et elle peut être sans délai en cas d'évolution de la vue.  Equipement hors "100 % Santé" à partir de 16 ans et +  Monture  100 € 100 € 185 €  Verres simples  160 € / verre  160 € / verre  250 € / verre  250 € / verre  250 € / verre  300 € / verre  Prestations d'adaptation de l'ordonnance médicale par l'opticien  100 % BR  100 % BR  Equipement hors "100 % Santé" pour les moins de 16 ans  Monture  100 € 100 € 150 €  150 €  Verres simples  160 € / verre  160 € / verre  160 € / verre  160 € / verre  Prestations d'adaptation de l'ordonnance médicale par l'opticien  100 € 100 € 150 €  100 € 150 €  100 € 150 €  100 € 150 €  100 € 150 €  100 € 150 €  100 € 150 €  100 € 150 €  100 € 1				100	% BK	100	% BK	
Pour les personnes de 16 ans et plus : la prise en charge de la mutuelle est limitée à 1 équipement par période de 24 mois et elle peut être réduite à 12 mois en cas d'évolution de la vue.  Pour les enfants de 6 ans à 15 ans : la prise en charge de la mutuelle est limitée à 1 équipement par période 12 mois et elle peut être sans délai en cas d'évolution de la vue.  Pour les enfants de 6 à 5 ans : la prise en charge de la mutuelle est limitée à 1 équipement par période de 6 mois et elle peut être sans délai en cas d'évolution de la vue.  Pour les enfants de 6 à 5 ans : la prise en charge de la mutuelle est limitée à 1 équipement par période de 6 mois et elle peut être sans délai en cas d'évolution de la vue.  Prise en charge intégrale  180 € / verre  300 € / verre  160 € / verre  100 € 100 € 1	The remboursement sera limite a un appareil par oreille et par beneficiaire, tous les 4 ans,	a compter de la dat	e d achat.					
Monture $100 €$ $100 €$ $185 €$ Verres simples $160 € / \text{verre}$ $160 € / \text{verre}$ $160 € / \text{verre}$ Verres complexes $200 € / \text{verre}$ $250 € / \text{verre}$ $300 € / \text{verre}$ Verres très complexes $250 € / \text{verre}$ $300 € / \text{verre}$ $350 € / \text{verre}$ Prestations d'adaptation de l'ordonnance médicale par l'opticien $100 \% BR$ $100 \% BR$ $100 \% BR$ Equipement hors "100 % Santé" pour les moins de 16 ansMonture $100 € / \text{verre}$ $160 € / \text{verre}$ $160 € / \text{verre}$ Verres simples $160 € / \text{verre}$ $160 € / \text{verre}$ $160 € / \text{verre}$ Verres complexes et très complexes $160 € / \text{verre}$ $180 € / \text{verre}$ $200 € / \text{verre}$ Prestations d'adaptation de l'ordonnance médicale par l'opticien $100 \% BR$ $100 \% BR$ $100 \% BR$ Lentilles correctives remboursées par le RO $350 € / \text{an}$ $400 € / \text{an}$ $450 € / \text{an}$ Lentilles correctives non remboursées par le RO $170 € / \text{an}$ $200 € / \text{an}$ $230 € / \text{an}$ Kératectomie $600 € / \text{ceil}$ $650 € / \text{ceil}$ $700 € / \text{ceil}$	Pour les personnes de 16 ans et plus : la prise en charge de la mutuelle est limitée à 1 équ Pour les enfants de 6 ans à 15 ans : la prise en charge de la mutuelle est limitée à 1 équipe	ement par période 12 t par période de 6 m	2 mois et elle peut ê ois et elle peut être	tre sans délai en ca sans délai en cas d'	s d'évolution de la v évolution de la vue.	rue.	rge intégrale	
Monture $100 €$ $100 €$ $185 €$ Verres simples $160 € / \text{verre}$ $160 € / \text{verre}$ $160 € / \text{verre}$ Verres complexes $200 € / \text{verre}$ $250 € / \text{verre}$ $300 € / \text{verre}$ Verres très complexes $250 € / \text{verre}$ $300 € / \text{verre}$ $350 € / \text{verre}$ Prestations d'adaptation de l'ordonnance médicale par l'opticien $100 \% BR$ $100 \% BR$ $100 \% BR$ Equipement hors "100 % Santé" pour les moins de 16 ansMonture $100 € / \text{verre}$ $160 € / \text{verre}$ $160 € / \text{verre}$ Verres simples $160 € / \text{verre}$ $160 € / \text{verre}$ $160 € / \text{verre}$ Verres complexes et très complexes $160 € / \text{verre}$ $180 € / \text{verre}$ $200 € / \text{verre}$ Prestations d'adaptation de l'ordonnance médicale par l'opticien $100 \% BR$ $100 \% BR$ $100 \% BR$ Lentilles correctives remboursées par le RO $350 € / \text{an}$ $400 € / \text{an}$ $450 € / \text{an}$ Lentilles correctives non remboursées par le RO $170 € / \text{an}$ $200 € / \text{an}$ $230 € / \text{an}$ Kératectomie $600 € / \text{ceil}$ $650 € / \text{ceil}$ $700 € / \text{ceil}$	Equipement hors "100 % Santé" à partir de 16 ans et +							
Verres complexes $200 € / \text{verre}$ $250 € / \text{verre}$ $300 € / \text{verre}$ Verres très complexes $250 € / \text{verre}$ $300 € / \text{verre}$ $350 € / \text{verre}$ Prestations d'adaptation de l'ordonnance médicale par l'opticien $100 € BR$ $100 € BR$ $100 € E BR$ Monture $100 € Verre Semples E Equipment Mose Semples Equip$		10	00€	10	0€	18	5€	
Verres très complexes $250  €  /  \text{verre}$ $300  €  /  \text{verre}$ $350  €  /  \text{verre}$ Prestations d'adaptation de l'ordonnance médicale par l'opticien $100\%  \text{BR}$ $100\%  \text{BR}$ $100\%  \text{BR}$ Equipement hors "100 % Santé" pour les moins de 16 ansMonture $100  €  100  €  100  €  100  €  100  €  150  €$ Verres simples $160  €  /  \text{verre}  160  €  /  \text{verre}  160  €  /  \text{verre}$ Verres complexes et très complexes $160  €  /  \text{verre}  180  €  /  \text{verre}  200  €  /  \text{verre}  900  €  /  \text{verre}  100\%  BR  100\%  $	Verres simples	160€	/ verre	160€	/ verre	160€	/ verre	
Prestations d'adaptation de l'ordonnance médicale par l'opticien 100% BR 100% BR 100% BR 100% BR 100% BR Equipement hors "100 % Santé" pour les moins de 16 ans  Monture 100 € 100 € 150 € 150 € 150 € 160 € / verre 180 € / verre 200 € / verre Prestations d'adaptation de l'ordonnance médicale par l'opticien 100% BR 100% BR 100% BR 100% BR 100% BR Lentilles correctives remboursées par le RO 350 € / an 400 € / an 450 € / an Lentilles correctives non remboursées par le RO 170 € / an 200 € / an 230 € / an Kératectomie 600 € / œil 650 € / œil 700 € / œil	Verres complexes			250 € / verre				
Equipement hors "100 % Santé" pour les moins de 16 ans  Monture  100 €  100 €  100 €  100 €  150 €  Verres simples  160 € / verre  160 € / verre  160 € / verre  180 € / verre  180 € / verre  200 € / verre  Prestations d'adaptation de l'ordonnance médicale par l'opticien  Lentilles correctives remboursées par le RO  170 € / an  170 € / an  170 € / an  200 € / an  230 € / an  230 € / an  230 € / an	Verres très complexes	250 € / verre 300		300€	/ verre	350 € / verre		
Monture $100 €$ $100 €$ $150 €$ Verres simples $160 € / \text{verre}$ $160 € / \text{verre}$ $160 € / \text{verre}$ Verres complexes et très complexes $160 € / \text{verre}$ $180 € / \text{verre}$ $200 € / \text{verre}$ Prestations d'adaptation de l'ordonnance médicale par l'opticien $100\% BR$ $100\% BR$ $100\% BR$ $100\% BR$ Lentilles correctives remboursées par le RO $350 € / \text{an}$ $400 € / \text{an}$ $450 € / \text{an}$ Lentilles correctives non remboursées par le RO $170 € / \text{an}$ $200 € / \text{an}$ $230 € / \text{an}$ Kératectomie $600 € / \text{ceil}$ $650 € / \text{ceil}$ $700 € / \text{ceil}$	Prestations d'adaptation de l'ordonnance médicale par l'opticien	100	% BR	100	% BR	100	% BR	
Verres simples $160 € / \text{verre}$ $200 € / \text{verre}$ Verres complexes et très complexes $160 € / \text{verre}$ $180 € / \text{verre}$ $200 € / \text{verre}$ Prestations d'adaptation de l'ordonnance médicale par l'opticien $100\% BR$ $100\% BR$ $100\% BR$ $100\% BR$ Lentilles correctives remboursées par le RO $350 € / \text{an}$ $400 € / \text{an}$ $450 € / \text{an}$ Lentilles correctives non remboursées par le RO $170 € / \text{an}$ $200 € / \text{an}$ $230 € / \text{an}$ Kératectomie $600 € / \text{ceil}$ $650 € / \text{ceil}$ $700 € / \text{ceil}$	Equipement hors "100 % Santé" pour les moins de 16 ans							
Verres simples $160 € / \text{verre}$ $200 € / \text{verre}$ Verres complexes et très complexes $160 € / \text{verre}$ $180 € / \text{verre}$ $200 € / \text{verre}$ Prestations d'adaptation de l'ordonnance médicale par l'opticien $100\% BR$ $100\% BR$ $100\% BR$ $100\% BR$ Lentilles correctives remboursées par le RO $350 € / \text{an}$ $400 € / \text{an}$ $450 € / \text{an}$ Lentilles correctives non remboursées par le RO $170 € / \text{an}$ $200 € / \text{an}$ $230 € / \text{an}$ Kératectomie $600 € / \text{ceil}$ $650 € / \text{ceil}$ $700 € / \text{ceil}$	Monture	10	00€	10	0€	15	0€	
Verres complexes et très complexes $160 € / \text{verre}$ $180 € / \text{verre}$ $200 € / \text{verre}$ Prestations d'adaptation de l'ordonnance médicale par l'opticien $100\% BR$ $100\% BR$ $100\% BR$ $100\% BR$ Lentilles correctives remboursées par le RO $350 € / \text{an}$ $400 € / \text{an}$ $450 € / \text{an}$ Lentilles correctives non remboursées par le RO $170 € / \text{an}$ $200 € / \text{an}$ $230 € / \text{an}$ Kératectomie $600 € / \text{ceil}$ $650 € / \text{ceil}$ $700 € / \text{ceil}$				160€	/ verre	160€	/ verre	
Prestations d'adaptation de l'ordonnance médicale par l'opticien       100% BR       100% BR       100% BR         Lentilles correctives remboursées par le RO $350 € / an$ $400 € / an$ $450 € / an$ Lentilles correctives non remboursées par le RO $170 € / an$ $200 € / an$ $230 € / an$ Kératectomie $600 € / ceil$ $650 € / ceil$ $700 € / ceil$		<del>-</del>						
Lentilles correctives remboursées par le RO $350 €$ / an $400 €$ / an $450 €$ / an         Lentilles correctives non remboursées par le RO $170 €$ / an $200 €$ / an $230 €$ / an         Kératectomie $600 €$ / œil $650 €$ / œil $700 €$ / œil		<del>-</del>	·					
Lentilles correctives non remboursées par le RO $170 €$ / an $200 €$ / an $230 €$ / an       Kératectomie $600 €$ / œil $650 €$ / œil $700 €$ / œil		<mark>-</mark>						
Kératectomie         600 € / œil         650 € / œil         700 € / œil	Lentilles correctives non remboursées par le RO	<del>-</del>						
	Kératectomie	<del>-</del>						
		600 ŧ	€/œil					



### **Garanties Collectives 2025**

Régime de base MCEN + Option 2

Remboursements exprimés en pourcentage de la base de	Régime de bas	se MCEN	+ Opt	tion 1
remboursement en vigueur et incluant le remboursement	Adhérent No	on adhérent	Adhérent	Non adhe
de votre caisse d'assurance maladie obligatoire	OPTAM (CO) O	PTAM (CO)	OPTAM (CO)	OPTAM

remboursement en vigueur et incluant le remboursement	Adhérent Non adhérent	Adhérent Non adhérent	Adhérent Non adhérent	
de votre caisse d'assurance maladie obligatoire	OPTAM (CO) (honoraires maîtrisés) (honoraires libres)	OPTAM (CO) OPTAM (CO) (honoraires maîtrisés) (honoraires libres)	OPTAM (CO) OPTAM (CO) (honoraires maîtrisés) (honoraires libres)	
Dentaire				
Remboursés par le RO				
Soins et prothèses "100% santé"	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale	
Soins dentaires	100% BR	120% BR	150% BR	
Inlays-onlays	150% BR	170% BR	200% BR	
Prothèses dentaires et Inlays-core sur dents visibles	550% BR	550% BR	550% BR	
Prothèses dentaires et Inlays-core sur dents non visibles	350% BR	400% BR	450% BR	
Orthodontie	450% BR	450% BR	450% BR	
Non remboursés par le RO				
Implantologie	550 € / implant	700 € / implant	850 € / implant	
Parodontologie	200 € / an	220 € / an	250 € / an	
Prothèses dentaires refusées	-	200% BRR	300% BRR	
Orthodontie (traitement hors examens préalable)	-	- 193,50 € / semestre		
Autres garanties				
Cure thermale				
Honoraires	100% BR	100% BR	100% BR	
Transport et d'hébergement remboursés par le RO	100% BR	100% BR	100% BR	
Voyage et hébergement non remboursés par le RO	50€ / an	150€ / an	250€ / an	
Médécine douce : Ostéopathie, Chiropractie, étiopathie, sophrologie, ergothérapie, acupuncture, psychomotricité, diététicien, pédicurie, psychotérapie, psychologue	50€ / séance limité à 3 séances par an	60€ / séance limité à 3 séances par an	70€ / séance limité à 3 séances par an	
Séances d'accompagnement psychologique remboursées par RO "MonPsy"	100% BR limité à 8 séances / an	100% BR limité à 8 séances / an	100% BR limité à 8 séances / an	
Prévention et dépistage : ensemble des actes de prévention remboursés par la RO (L 871-1 du code de la Sécurité sociale)	100% BR 100% BR		100% BR	
Prise en charge du Sport sur ordonnance pour les personnes atteintes d'une Affection de longue durée (ALD).	150€ / an 200€ / an		250€ / an	
Frais d'obsèques sur présentation de factures	1 525 €	1 525 €	1 525 €	
Assistance à domicile - aide à domicile, aide-ménagère	Voir notice IMA	Voir notice IMA	Voir notice IMA	

BR : Base de remboursement du Régime Obligatoire. En secteur non conventionné, l'institution applique le tarif d'autorité de cet organisme

**BRR** : Base de remboursement reconstituée du Régime Obligatoire

RO: Régime obligatoire

OPTAM: Option Pratique Tarifaire maîtrisée & OPTAM-CO: Option Pratique Tarifaire Maîtrisée - Chirurgie-Obstétrique

L'OPTAM est un contrat conclu entre les médecins et l'Assurance Maladie. Son but est de maîtriser les dépassements d'honoraires en les encadrant.

Pour savoir si le médecin adhère à l'OPTAM ou à l'OPTAM-CO, rendez-vous sur http://annuairesante.ameli.fr/

Médicament à service médical rendu faible : Vignette orange

Dents visibles : Incisives, canines et prémolaires

Dents non visibles : molaires et dents de sagesses

Hors parcous de soins : Si le Régime Obligatoire minore son remboursement car vous n'avez pas respecté le parcours de soins, cette minoration ne sera pas prise en charge par

Médecine douce : Concerne des pratiques thérapeutiques non remboursées par le Régime Obligatoire. Les actes doivent être pratiqués par un professionnel de santé diplômé d'état ou ayant obtenu un diplôme délivré par des établissements agrées, dans sa spécialité ou ayant enregistré son diplome dans les répertoires nationaux RPPS ou ADELI.

ALD: La liste de ces ALD représente un groupe de maladies qui nécessitent un traitement particulier et un suivi prolongé (article L. 322-3 du Code de la Sécurité Sociale). Garantie frais obsèques : c'est une garantie non viagère et sans option de rachat.

IMA: Garantie assurée par Inter Mutuelles Assistance dans le cadre d'un contrat collectif souscrit par la MCEN pour le compte de ses adhérents

Les verres simples (a), complexes (c) et très complexes (f) sont tels que définis dans le décret n° 2019-21 du 11 janvier 2019 visant à garantir un accès sans reste à charge à certains équipements d'optique, aides auditives et soins prothétiques dentaires.